



71491-10 4668

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Pierre Gramegna
Ministre des Finances
L-2931 Luxembourg

Luxembourg, le 6 juillet 2020

Objet : Pétition 1491 – Extension des conditions d'abattement de revenu imposable pour mobilité durable selon l'article 129d L.I.R. pour l'acquisition d'un véhicule neuf à basse émission de CO₂, à l'acquisition de véhicules de même type en occasion, ainsi que de véhicules hybrides non rechargeables

Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 1er juillet 2020, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 163 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

J'adresse copie de la présente à Monsieur Marc Hansen, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés

PETITION PUBLIQUE 1491

Intitulé de la pétition:

Extension des conditions d'abattement de revenu imposable pour mobilité durable selon l'article 129d L.I.R. pour l'acquisition d'un véhicule neuf à basse émission de CO2, à l'acquisition de véhicules de même type en occasion, ainsi que de véhicules hybrides non rechargeables

But de la pétition:

Actuellement, le gouvernement encourage par un abattement fiscal dans la déclaration d'impôts uniquement les véhicules neufs et étant soit 100% électriques, soit à hydrogène, soit hybrides rechargeables. Le but de la pétition serait d'encourager également fiscalement l'achat du même type de véhicule en occasion, ainsi que des véhicules Hybrides non-rechargeables (neuf ou d'occasion), ces dernier représentant une alternative pour ceux qui hésitent encore à franchir le pas du tout thermique au tout électrique.

Motivation de l'intérêt général de la pétition:

Le prix de ces véhicules "propres" neufs est encore prohibitif pour la majorité des usagers. Il serait bon, dans un but d'accélérer la transition énergétique de manière significative et ainsi la conversion progressive du parc automobile vers les véhicules propres de manière plus massive, d'encourager également fiscalement l'achat du même type de véhicules, mais en occasion. De plus, les véhicules Hybrides non-rechargeables, qu'ils soient neufs ou d'occasion, ne font actuellement pas l'objet d'un abattement. Cela est vraiment dommage, car beaucoup d'usager ont encore peur de sauter le pas du tout thermique vers le tout électrique, entre-autres pour l'autonomie encore limitée de ces véhicules, du temps de recharge et de la disponibilité des bornes de recharge. Il semble pourtant que le véhicule hybride représente une bonne transition entre le tout thermique et le tout électrique pour ces personnes. Ces véhicules devraient par conséquent faire également l'objet, de manière temporaire et ce jusqu'à ce que les inconvénients liés aux véhicules 100% électriques cités plus haut aient été résolus, de mesures d'encouragement de la part de l'état.

Dépôt: le 03.02.2020 à 12:29

Pétitionnaire: Jean-Christophe Wozninski